



Déclaration liminaire des élus CGT au CTL du 3 novembre 2016

Monsieur le président,

L'ensemble des élus du personnel a voté contre un certain nombre de projets présentés au CTL du 25 octobre 2016. Cela vous oblige donc à convoquer un nouveau CTL ce 3 novembre 2016.

En démocratie, le fait que l'ensemble du personnel par l'intermédiaire de tous ses élus rejette vos projets aurait voulu dire que vous auriez tenu compte de cet avis pour proposer des modifications.

Mais la DGFIP n'est pas une démocratie. Où plutôt, vous êtes à l'image d'un gouvernement qui passe ses lois à coup de 49.3.

Notre pays vit une grande crise démocratique et à votre façon vous jouez le jeu dangereux de tous ceux qui font comprendre au petit peuple, en l'occurrence l'ensemble des agents sous votre autorité, qu'ils ne tiennent aucun compte de leur opinion. Mais ne pas tenir compte de cet avis n'est pas faire preuve d'autorité et d'intelligence. C'est même un signe de grande faiblesse et d'incapacité à entretenir un dialogue social pourtant plus que jamais nécessaire compte tenu de l'état des services.

En balayant l'expression syndicale, vous ouvrez la porte, à terme, à ce que nous voyons se développer chez certains fonctionnaires de la police nationale. Des mouvements de colère sans représentants légitimes, sans interlocuteurs et en dehors de la légalité. En effet quand ils ne sont pas entendus par les voies démocratiques, les salariés trouvent au bout du bout d'autres moyens. Mais peut-être faites vous partie de ceux qui voudraient en finir avec les syndicats ?

Comme un bon petit soldat, vous représentez avec entêtement les mêmes projets sans changer une ligne.

Prenons le sujet des horaires d'ouverture à TOULON. Après plus d'une année de groupe de travail sur l'accueil de TOULON, une enquête du CHSCT, un certain nombre de décisions avaient été prises afin d'améliorer les conditions de travail des agents de l'accueil commun et des 4 SIP.

Vous aviez décidé, entre autre, de fermer tous les jours à 11H30 afin que les agents, y compris les renforts SIP, puissent bénéficier d'un temps de pause méridienne suffisant. Vous remettez donc en cause tout ce travail effectué en commun par les agents, les syndicats et la Direction. A nouveau, vous semez les graines de la division entre agents de l'accueil commun et agents des SIP.

Lors du dernier CTL et ensuite par écrit la Direction a affirmé que ce sont les agents de l'accueil de TOULON qui demandaient ce changement vous essayez donc d'utiliser les agents alors que c'est le chef de service en concertation avec la DDFIP qui impose ce changement.

En effet, le CTL du 8 juillet 2015 reconvoqué le 21 juillet 2015 a entériné les horaires actuels en l'absence des représentants syndicaux qui avaient décidé de ne pas siéger. Vous avez donc pris cette décision en toute connaissance de cause à partir des éléments connus de la Direction.

Qu'est-ce qui a changé depuis ? les représentants CGT, SOLIDAIRES et FO au CHSCT ont déposé un droit d'alerte pour l'accueil commun. Après une enquête sérieuse et l'audition des agents et de l'encadrement, la modification des horaires d'ouverture n'a pas fait partie des améliorations envisagées par la commission d'enquête en janvier 2016.

En effet, les agents interrogés en direct par leur chef de service devant les membres de la commission n'ont pas donné suite à la proposition de fermeture le vendredi après-midi.

Dans la consultation tronquée que vous avez fourni, 2 agents affectés au 1^{er} septembre n'ont pas été consultés. Mieux les agents n'avaient pas le choix de rester aux horaires actuelles.

Une consultation s'est donc organisée au sein des agents de l'accueil commun avec 3 propositions, les deux émanant de l'administration, et la troisième qui est de rester aux horaires actuelles. Sur les 10 agents en poste, 5 veulent rester aux horaires actuels, 4 agents sont d'accord avec la fermeture du vendredi après-midi ainsi que l'agent d'encadrement.

Vous allez donc imposer à la moitié de l'effectif une fermeture dont elle ne veut pas. Mieux vous refusez de consulter les agents des SIP qui peuvent être appelés en renfort. Nous vous rappelons qu'à l'origine des problèmes de l'accueil de Toulon, il y avait eu une altercation entre agents car après 12H il ne restait que des agents renforts SIP dans l'accueil.

Cette manipulation qui consiste à affirmer que vous effectuez des changements à la demande des agents sans en fournir la preuve n'est pas une première. Nous le réaffirmons aujourd'hui, ni vous ni vos adjoints ne représentez les agents. Vous représentez avec brio le Ministre et le DGFIP mais certainement pas les agents qui n'ont pas voté pour vous et que vous refusez de consulter.

Nous vous demandons aujourd'hui de surseoir à toute décision et de ne pas imposer ce changement au motif d'une demande des agents qui n'existe pas.

Concernant le point sur la mission enregistrement la Direction répond par écrit que « *Comme le directeur s'y était engagé, les deux possibilités de rattachement de la mission enregistrement (SDE/SPFE) ont été exposées dans la fiche qui vous a été soumise, le 25 octobre ainsi que le détail du projet proposé. Dès lors, cette dernière ne nécessite aucun complément.* »

Il aurait mieux valu répondre la vérité plutôt qu'une réponse qui apparaît comme une véritable offense à l'égard de vos lecteurs. Vous n'avez jamais présenté de projets de deux SDE, vous n'avez jamais répondu aux arguments positifs du personnel qui s'est exprimé par voie de pétition et à leurs représentants. Pas de fiche d'impact pour la solution SDE, pas de projection réel en emploi, pas un mot sur les économies budgétaires possibles, pas un mot sur le maintien des conditions de travail actuelles des agents de l'enregistrement.

Nous avons juste appris que le DDFIP du Var était plus intelligent que ceux des Alpes-maritimes et des Bouches du Rhône qui avaient calibré les emplois différemment ainsi que l'aspect novateur du DDFIP du Var qui ne s'en tenait pas au VADE MECUM de la DGFIP pour ce même calibrage.

Une fois de plus l'avis quasi unanime des personnels et l'avis unanime des élus au CTL n'auront aucune influence sur vos décisions.

Il n'existe aucun chiffre pour calibrer la création d'un SDE. C'est donc l'avis du seul DDFIP qui compte même si il est mauvais pour les agents et aussi les contribuables.

D'ailleurs, les grands absents de vos réflexions, ce sont les contribuables. Pour les horaires comme pour l'enregistrement, le tout venant ne vous intéresse pas. La DGFIP veut en finir avec les gueux sans valeur ajouté et se concentrer sur ceux qu'il faut aider comme les pauvres notaires.

Au sortir de ce CTL et en fonction de vos positions nous communiquerons très largement sur la volonté du DDFIP du Var de restreindre l'accès physique aux services, sur les dépenses permanentes générées par des réformes qui auraient pu se faire à moindre coût, sur la fermeture des trésoreries, bref sur la réalité du Service Public des Finances Publiques que vous vous évertuez à amoindrir.